

Thèmes prioritaires 2024

pour les demandes de financement pour un projet de prévention en matière d'alcool

En 2024, il est prévu de soutenir les domaines et les projets qui, d'une part, complètent judicieusement les activités existantes et comblent les lacunes, et, d'autre part, répondent aux concepts et aux thèmes prioritaires inscrits dans les stratégies MNT et Addiction. Sans être exhaustifs, les projets envisageables couvrent les thèmes suivants :

- Projets pour les personnes difficiles à atteindre.
- Projets visant à renforcer la promotion de la santé et la prévention pour les personnes en situation difficile ou en phase de transition critique.
- o Projets qui contribuent à améliorer l'égalité des chances en matière de santé.
- Projets qui augmentent les connaissances de la population sur les produits et les modes de consommation et/ou qui remettent en question notre rapport à la consommation d'alcool.
- Projets qui servent au dépistage et à l'intervention précoces de la consommation problématique d'alcool.
- Projets visant à lutter contre la stigmatisation des personnes concernées.
- Projets consacrés à la problématique de l'alcool au travail.

Ces thèmes sont destinés à aiguiller les demandeurs de financement pour des projets de prévention, ainsi que les personnes qui évaluent les demandes. Mais ce sont les exigences qualitatives et les ressources financières disponibles qui sont déterminantes pour l'évaluation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact: Barbara Christen, alkohol@bag.admin.ch,Tel. 058 462 62 00.

Délais:

Les demandes ordinaires pour l'année 2024 doivent être déposées jusqu'au 31 août 2023.

Pour les petits projets, les délais sont fixés au 31 août 2023 resp. au 28 février 2024.